



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déremboursement de l'acide hyaluronique

Question écrite n° 11840

Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le déremboursement des injections d'acide hyaluronique pour atténuer les douleurs entraînées par l'arthrose. Leur prix prohibitif, près d'une centaine d'euros les 3 ampoules, rend les accès impossible pour de nombreux malades. De nombreux rhumatologues craignent que ce déremboursement favorise le recours à la pose de prothèse de genou, ce qui coûtera au final plus cher à la sécurité sociale. Aussi, il souhaite connaître comment le Gouvernement entend répondre aux angoisses des patients atteints d'arthrose.

Texte de la réponse

En France, le bien-fondé du remboursement des médicaments par l'assurance maladie est régulièrement réévalué par la Haute autorité de santé (HAS) afin de s'assurer qu'ils présentent un intérêt thérapeutique suffisamment important. La commission de la transparence composée d'experts indépendants de la HAS a ainsi réévalué les spécialités à base d'acide hyaluronique, gels utilisés par les rhumatologues dans les injections visant à soulager l'arthrose du genou. A partir de l'ensemble des données médicales et scientifiques disponibles, elle a mis en évidence que ces médicaments présentent une efficacité très faible sur les symptômes de l'arthrose du genou concluant ainsi que l'intérêt médical de ces produits était insuffisant pour justifier leur prise en charge par l'assurance maladie. C'est au regard de ces éléments, que depuis décembre 2017, l'assurance maladie ne rembourse plus les gels utilisés par les rhumatologues pour les injections dans le ou les genoux et qu'en l'absence d'une évaluation favorable de ces produits par la HAS, le Gouvernement ne prévoit pas de restaurer le remboursement des spécialités à base d'acide hyaluronique.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11840

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7551

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 646